

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1407)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL281

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 31

À l'alinéa 111, après le mot :

« membres, »,

insérer le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.